

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2023

---

RELATIVE À LA RESTITUTION DES RESTES HUMAINS APPARTENANT AUX  
COLLECTIONS PUBLIQUES - (N° 1347)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AC28

présenté par  
M. Marion, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 23, supprimer les mots :

« en application de la présente section ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel : la précision est inutile et alourdit le texte.